



Construction en vefa, futur réception

Par **juliendu73**, le **23/07/2012 à 10:01**

Bonjour,
Nous devons avoir la livraison de notre appartement en duplex le 27/07, en date du 20/07 nous avons reçu un courrier nous notifiant que le consuel n'a pas donné son accord et donc que le 27 ils seront dans l'incapacité de nous livrer le logement avec l'électricité. Déjà à la base on devait être livré au court du 2ème trimestre 2012, ils nous ont dit qu'avec les intempéries ils ont pris du retard (pour justifier les intempéries, ils nous ont envoyé un relevé météo France...), et là ils ne savent pas quand est-ce que le consuel repassera. Lors de la réception de la lettre initiale nous indiquant la livraison pour le 27/07, nous avons fait partir notre préavis de l'appartement actuel. On a donc jusqu'à fin septembre. Mais dans le futur logement il y a un bon mois de travaux à faire (peinture, parquets, cuisine, salle de bains).
Que faut-il faire ? Accepter la livraison sachant qu'ils nous mettraient à disposition des prises de courant dans les parties communes ou refuser ?
merci.
Julien

Par **edith1034**, le **23/07/2012 à 12:02**

tout dépend de la compensation proposée,
pour tout savoir allez à
<http://www.fbis.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>
sous les immeubles à rénover ou à construire

Par **juliendu73**, le **23/07/2012 à 12:06**

Aucune compensation n'est proposée, et même par rapport au retard ils ne comptent pas nous dédomager

Par **edith1034**, le **23/07/2012** à **19:12**

lire le contrat et appliquer les clauses sur le retard commencez par une mise en demeure de faire
pour tout savoir <http://www.fbis.net/miseendemeure.htm>